ABG CONSEILS
Société d'Expertise Comptable
20 avenue de la Dame 30132 CAISSARGUES
SARL au capital de 6570 euros
RCS NIMES 451 062 764 APE 6920Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 septembre,
A 17h

Les associés de la société ABG CONSEILS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Le Président de séance, Monsieur Nicolas ALTEIRAC, gérant, constate que :

- L'assemblée a été régulièrement convoquée conformément aux statuts et à la loi.
- Les associés présents ou représentés détiennent ensemble plus de 3/4 du capital social, ce qui permet à l'assemblée de valablement délibérer.

Résolution n°1 — Constatation de l'absence d'opposition des créanciers

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir rappelé que, lors de sa séance 4 août 2025, elle avait décidé de réduire le capital social d'un montant de 930 €, par annulation de 62 parts appartenant à Madame Colette BONHOMME,

Que cette décision était subordonnée à l'absence d'opposition des créanciers dans le délai légal de 30 jours à compter du dépôt de ladite décision au greffe du tribunal de commerce Nimes et constate que l'avis de réduction de capital a été régulièrement déposé au greffe du Tribunal de commerce de NIMES en date du 18 août 2025.

Le délai légal d'opposition est expiré depuis le 17 septembre 2025.

Aucune opposition n'a été formée .

Résolution n°2 — Constatation définitive de la réduction de capital

L'Assemblée Générale :

- constate la réalisation de la condition suspensive prévue dans ladite décision,
- constate en conséquence le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée et de la modification corrélative des statuts,

Résolution n°3 — Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne tous pouvoirs au Président, ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publication, de modification statutaire, et plus généralement toutes formalités légales requises.

M. Nicolas ALTEIRAC

